

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt cinq septembre deux mille vingt cinq à 20 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues-Moissac, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Djuwan ARMANDET, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Alain CROS, Bernard DELOSTAL, Jennifer DEVEZE, Christian DONIOL, Fabienne FARRADECHE, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Gérard POUDEROUX, Marie-Pierre RIGAL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Philippe ROSSEEL, Claire TEISSEDE, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Éric VIALA

Étaient absents excusés :

Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Daniel BERTHEOL, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Denis DELPIROU, David GENEIX, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Luc LESCURE, Bernard PAGENEL, Michel PORTENEUVE, Jean-Paul REBOUL, Jean RONGIER, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER, Roland VIDAL

Pouvoirs :

Vivien BATIFOULIER pouvoir à Xavier FOURNAL, Pierre JUILLARD pouvoir à Magali CRAUSER, Philippe LEBERICHEL pouvoir à Éric JOB, Bernard PAGENEL pouvoir à Georges CEYTRE, Michel PORTENEUVE pouvoir à Nadia TERREN, Philippe SARANT pouvoir à Pierrick ROCHE, Jean Louis VERDIER pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD, Roland VIDAL pouvoir à Gilles CHABRIER

Date et affichage de la convocation : 18 septembre 2025

Secrétaire de séance : Jennifer DEVEZE

Membres en exercice : 60

Présents : 34 – Pouvoirs : 8 – Votants : 42

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Modification de la délibération n°2025-CC-075 relative à l'Espace naturel sensible de la roche de Landeyrat : avenant 1 au contrat ENS 2023-2027

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté, compétente en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, et plus particulièrement la mise en œuvre des schémas directeurs de gestion des espaces naturels et du patrimoine avec l'aménagement et la gestion des sites remarquables labellisés « espaces naturels sensibles » ;

Vu la stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et son programme d'actions validés pour la période 2019-2028 ;

Vu la délibération n°24CD06-32 du Conseil départemental du 16 décembre 2024 approuvant la Stratégie départementale Biodiversité pour la période 2025-2034 et donnant délégation à la Commission Permanente pour la validation des dispositifs financiers de la Stratégie Départementale Biodiversité ;

Vu la délibération n°25CP01-29 du Conseil départemental du 31 janvier 2025 approuvant le nouveau dispositif financier en faveur de la biodiversité à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu le projet de territoire adopté le 19 juin 2021 et plus particulièrement l'objectif n°7 « préserver et valoriser le patrimoine naturel » ;

Vu la délibération n°19CP04-26 de la Commission permanente du conseil départemental en date du 24 mai 2019 approuvant la stratégie départementale en faveur des espaces naturels sensibles ;

Rappelant que Hautes Terres Communauté est le support de 4 sites classés et reconnus par le Conseil départemental du Cantal comme « Espaces naturels sensibles », parmi les 12 sites labellisés à l'échelle du département ;

Rappelant cette reconnaissance de l'intérêt patrimonial (faune, flore, géologie), paysager ou de mise en valeur écotouristique d'un site s'accompagne de la mise en œuvre d'actions visant à connaître, à préserver ce patrimoine et à le faire découvrir ;

Considérant que les sites ENS contribuent à l'attractivité de Hautes Terres Communauté et qu'il convient d'en assurer une gestion partenariale conciliant préservation de l'environnement et accueil du public ;

Vu la délibération n°2022-CC-239 en date du 15 décembre 2022 approuvant le schéma directeur du site de la Roche de Landeyrat et le programme d'actions qui en découle ;

Vu la délibération n°2023-CC-004 en date du 23 février 2023 approuvant le contrat et le programme d'actions de l'ENS de la Roche de Landeyrat établi pour la période 2023-2027 ;

Considérant que la nouvelle stratégie départementale en faveur des ENS induit une modification des actions du contrat ENS pour la période 2025-2028, concernant la planification prévisionnelle des actions, la durée du contrat, les coûts prévisionnels et les subventions prévisionnelles du Département et le reste à charge du porteur de projet ;

Vu la délibération n°2025-CC-075 en date du 22 mai 2025 approuvant le contrat et le programme d'actions de l'ENS de la Roche de Landeyrat établi pour la période 2023-2027 ;

Considérant le retrait du label ENS, début 2025, sur le site de la tourbière du Jolan pour donner suite à son classement en Réserve Naturelle Régionale lui offrant un niveau de protection et des possibilités financières supérieur au classement ENS ;

Considérant la demande de retrait du classement ENS pour le site des Palhàs de Molompize, en 2025, à la suite de l'évolution des orientations politiques sur ce site ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la délibération n°2025-CC-075 afin d'ajuster le nombre de jours dédiés à l'animation des trois espaces naturels sensibles du territoire ;

Considérant l'avenant du programme d'actions de l'ENS de la Roche de Landeyrat et son plan de financement prévisionnel établi pour la période 2023-2028 comme joints à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 1^{er} septembre 2025 ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'ABROGER** la délibération n°2025-CC-075 du 22 mai 2025 approuvant l'avenant 1 au contrat « espace naturel sensible » de la Roche de Landeyrat et le plan de financement correspondant à sa mise en œuvre pour la période 2023-2028 et la remplacer par la présente délibération afin de prendre en compte le nombre de jours dédiés à l'animation des trois espaces naturels sensibles du territoire ;
- **D'APPROUVER** l'avenant 1 au programme d'actions du contrat « espace naturel sensible » de la Roche de Landeyrat et le plan de financement correspondant à sa mise en œuvre pour la période 2023-2028 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires financiers et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches sur la base du plan de financement présenté en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant du contrat ENS établi avec le Conseil départemental du Cantal ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,
Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance
Jennifer DEVEZE

AVENANT AU CONTRAT ENS ROCHE DE LANDEYRAT 2023-2028

ENTRE

Le **Département du Cantal**, sis 28 avenue Gambetta 15015 AURILLAC cedex, représenté par Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental, autorisé par délibération en date du 4 juillet 2025,

Ci-après dénommé le Département,

D'UNE PART,

ET

Hautes Terres Communauté, porteur de projet, sis 4 Rue du Faubourg Notre Dame, 15300 MURAT, représentée par Monsieur Didier ACHALME, autorisé par délibération en date du2025 (à compléter par HTC),

Ci-après dénommé le porteur de projet,

D'AUTRE PART,

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune de Landeyrat en date du 17 novembre 2007, sollicitant le classement de la Roche de Landeyrat en Espace Naturel Sensible, et la délibération de la Commission permanente du Conseil Général en date du 11 janvier 2008, approuvant ce classement,

VU la délibération n°24CD06-32 du Conseil départemental du 16 décembre 2024 approuvant la Stratégie départementale Biodiversité pour la période 2025-2034 et donnant délégation à la Commission Permanente pour la validation des dispositifs financiers de la Stratégie Départementale Biodiversité ;

VU la délibération n°25CP01-29 du Conseil départemental du 31 janvier 2025 approuvant le nouveau dispositif financier en faveur de la biodiversité à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

VU la délibération de Hautes Terres Communauté, en date du et la délibération n° de la Commission permanente du Conseil départemental du 4 juillet 2025, approuvant l'avenant au contrat ENS de la Roche de Landeyrat, le programme d'actions défini et les plans de financement correspondant à sa mise en œuvre pour la période 2023-2028,

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

Le Département et Hautes Terres Communauté ont signé le 5 mai 2023 le contrat Espace Naturel Sensible (ENS) de la Roche de Landeyrat afin de définir le rôle et l'engagement respectif de chacune des parties en vue de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du programme d'actions du Schéma directeur de la Roche de Landeyrat pour la période 2023 à 2027.

Le présent avenant porte sur la mise en conformité du contrat ENS de la Roche de Landeyrat avec la Stratégie Départementale Biodiversité adopté par le Département le 16 décembre 2024 et la mise en œuvre et le suivi du programme d'actions du Schéma directeur du site.

Le présent avenant adapte également les articles du contrat ENS aux nouvelles clauses du contrat ENS type adopté par le Département le 31 janvier 2025.

Toutes les actions du contrat ENS sont ainsi modifiées pour la période 2025-2028 conformément au nouveau cadre départemental. Les modifications concernent la planification prévisionnelle des actions, la durée du contrat, les coûts prévisionnels et les subventions prévisionnelles du Département et le reste à charge du porteur de projet.

Le programme d'actions ainsi adapté comprend 12 actions (Cf. Fiches actions en annexe 2), pour un coût global évalué de **83 640 €** et une participation départementale maximale estimée à **36 880 €**.

Le contrat ENS de la Roche de Landeyrat est modifié comme suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT ENS

Le contrat ENS a pour objet de définir le rôle et l'engagement respectif de chacune des parties en vue de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du programme d'actions du Schéma directeur, synthétisé en annexe 1 du présent contrat.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE PORTEUR DE PROJET

Hautes Terres Communauté porte la mise en œuvre du Schéma directeur de gestion du site ENS de la Roche de Landeyrat et les actions qui lui sont associées.

En conséquence, il s'engage à :

- assurer la coordination de la mise en œuvre du programme d'actions du Schéma directeur et pour cela, à développer une mission d'animation et de pilotage, en interne ou par l'intervention d'un prestataire (assistance à maîtrise d'ouvrage).
- organiser la concertation avec les partenaires (organisation d'un comité de suivi annuel a minima, de réunions techniques...) et échanger régulièrement avec les services du Conseil départemental.
- réaliser les actions pour lesquelles il a été identifié comme maître d'ouvrage, telles que précisé dans le programme d'actions du Schéma directeur.
- prendre toutes les dispositions auprès des propriétaires concernés par la mise en œuvre du programme de gestion et de valorisation du site, et notamment par l'accès du public. Il contracte les assurances relatives aux dommages qui seraient causés aux visiteurs du site et aux autres tiers.

- respecter la charte signalétique propre aux ENS pour les panneaux de départ des itinéraires de randonnées et panneaux d'accueil sur site.
- demander l'inscription au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des sentiers de découverte du site ENS.
- participer aux actions développées dans le cadre de l'animation du réseau ENS.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Le **Département** veille à la mise en place et à la cohérence du réseau départemental de sites labellisés ENS. Il est responsable de l'attribution du label et assure le pilotage et la mise en œuvre de la Stratégie Départementale Biodiversité.

En conséquence, le Département s'engage à :

- apporter un appui technique au porteur de projet pour la mise en œuvre du programme d'actions mentionné à l'article 1,
- soutenir financièrement la réalisation des actions prévues, conformément aux modalités de son dispositif financier.
Cet accompagnement reste subordonné à l'ouverture des moyens financiers suffisants correspondant à l'annualité de son budget.
Il sera arrêté après validation du Schéma directeur du site et du Contrat ENS, avec l'attribution des subventions des actions programmées sur les trois premières années du contrat.
Après l'adoption obligatoire d'un avenant avant la fin de la troisième année de validité du contrat, les subventions des actions programmées sur les trois dernières années seront attribuées avec redéploiement potentiel de l'enveloppe de subvention.
- délimiter, si nécessaire, un périmètre de préemption au sein du périmètre de l'ENS.
- assurer la valorisation du réseau départemental par le développement d'actions de sensibilisation ou de communication, et partager et valoriser la connaissance acquise sur les sites du réseau, en assurant la diffusion des données.
- encadrer la labellisation des sites pour garantir la qualité et la cohérence du réseau.
- développer l'animation du réseau d'acteurs et assurer la réalisation d'actions sous sa maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 4 – SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT

Ce contrat reposant sur une démarche partenariale, les signataires s'engagent à une **information réciproque et suivie** relative à la mise en œuvre du programme d'actions. Dans cet objectif, un **comité de suivi** sera constitué et se réunira une fois par an.

Le contrat fait l'objet d'une **évaluation annuelle** après présentation par le porteur de projet d'un bilan technique et financier, et d'une **évaluation globale** devant être engagée avant le terme des 6 années de validité du contrat, permettant de proposer de nouvelles modalités de gestion et de valorisation du site ainsi que les conditions de renouvellement du contrat ENS.

ARTICLE 5 – MODIFICATION DES CLAUSES ET MODALITES D'APPLICATION

Les modifications des modalités d'exécution du présent contrat seront définies d'un commun accord entre les parties, dans le cadre d'un avenant. L'établissement d'un avenant au contrat ENS est **obligatoire avant la fin de la troisième année de validité du contrat** afin de permettre :

- un éventuel redéploiement d'enveloppe de subventions entre les différentes actions du programme au regard d'actualisation de coûts ou de non-réalisation d'actions,
- une adaptation du contenu d'une action, suppression d'une action ou inscription d'une nouvelle action,
- l'attribution des subventions correspondant aux actions programmées sur les trois dernières années du contrat.

ARTICLE 6 – DUREE DU CONTRAT ET RESILIATION

Le présent contrat prend effet le jour de sa signature jusqu'à la date anniversaire de l'année n+6.

Il peut être résilié par le Département en cas de non-respect des engagements de l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation du contrat peut être liée :

- à la non-exécution d'actions ou à une modification substantielle des conditions de réalisation, sans accord écrit préalablement sollicité,
- au non-respect des objectifs de préservation, de gestion et de valorisation du site et de son intégrité.

La résiliation du contrat entraînera l'annulation des subventions attribuées.

Fait à Aurillac, en deux exemplaires, le

Le Président du Conseil départemental,

Le Président de Hautes-Terres Communauté,

Bruno FAURE

Didier ACHALME

Avenant Contrat ENS de la Roche de Landeyrat 2023-2028
Annexe 1 / Synthèse du programme d'actions prévisionnel

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 015-200066637-20250925-2025_CC_131-DE



ENS DE LA ROCHE DE LANDEYRAT - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2023-2028 (AVENANT)																		
Actions	Ventillation des dépenses	Priorité Forte : +++ Moyenne : ++ Faible : +	Année de mise en œuvre						Maître(s) d'ouvrage potentiel	Coût estimatif HT Contrat ENS	Coût estimatif HT avenant	Montants participations prévisionnelles					HTC - Avenant	
			2023	2024	2025	2026	2027	2028				CD15 - Contrat ENS	CD15 - Avenant	FEDER	HTC - Contrat ENS			
AXE 1 : AMELIORER LA CONNAISSANCE																		
Action 1.1 : Acquisition de nouvelles connaissances		fonctionnement	+		1 500 €	2 000 €	2 500 €			HTC	6 000 €	6 000 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	1 200 €	1 200 €	
Action 1.2 : Conforter les connaissances acquises lors du premier contrat		fonctionnement	+				6 600,0 €			HTC	3 000 €	6 600 €	1 200 €	2 640 €	2 640 €	600 €	1 320 €	
Sous-total				- €	1 500 €	2 000 €	9 100 €	- €	- €		9 000 €	12 600 €	3 600 €	5 040 €	5 040 €	1 800 €	2 520 €	
AXE 2 : GERER LE SITE																		
Action 2.1 : Envisager la modification du périmètre du site		fonctionnement	++		3 jrs (=750 €)		3 jrs (=750 €)			HTC CD15	Coût compris dans action 4.2				Coût compris dans action 4.2			
Action 2.2 : Supprimer l'éclairage nocturne du site		fonctionnement	+++	-						HTC (int)	- €	- €	- €			100 €	-	
Action 2.3: Adapter la gestion des milieux naturels	Zones humides et pelouses sèches	fonctionnement	++				1 000 €	1 000 €		HTC	2 000 €	2 000 €	800 €	800 €	800 €	400 €	400 €	
	Gestion forestière (falaise, chaos)	fonctionnement	++			3 000 €				HTC	3 000 €	3 000 €	1 200 €	1 500 €		600 €	1 500 €	
Action 2.4: Structurer la gestion des sentiers		Entretien du sentier et des équipements	+++		-	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	HTC / Landeyrat	4 000 €	4 000 €	1 600 €	2 000 €		1 000 €	2 000 €	
Sous-total				- €	- €	4 000 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €		9 000 €	9 000 €	3 600 €	4 300 €	800 €	2 100 €	3 900 €	
AXE 3 : VALORISER LE SITE ET SENSIBILISER A SON PATRIMOINE																		
Action 3.1. Favoriser la découverte organisée du site	Animations grand public	fonctionnement	+++			400 €	600 €	400 €	300 €	HTC	1 700 €	1 700 €	680 €	680 €	680 €	340 €	340 €	
	Sensibilisation des scolaires	fonctionnement	+++			1 200 €	2 200 €	2 200 €		HTC	5 600 €	5 600 €	2 240 €	2 240 €	2 240 €	1 120 €	1 120 €	
Action 3.2. Améliorer la découverte du site en autonomie	Signalétique	fonctionnement	+++			3 500 €			3 500 €	HTC CD15	7 000 €	7 000 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	1 400 €	1 400 €	
	Livret et outils pédagogiques	fonctionnement	++			500 €				HTC	500 €	500 €	200 €	200 €	200 €	100 €	100 €	
Action 3.3. Créer de nouveaux outils de découverte		Boucle au départ du bourg de Landeyrat	+++						4 000 €	HTC	4 000 €	4 000 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	800 €	800 €	
Action 3.4. Développer la promotion et la communication		fonctionnement	+++			600 €	600 €	600 €	600 €	HTC	2 400 €	2 400 €	960 €	1 200 €		600 €	1 200 €	
Sous-total				- €	- €	6 200 €	3 400 €	3 200 €	8 400 €		21 200 €	21 200 €	8 480 €	8 720 €	7 520 €	4 360 €	4 960 €	
AXE 4 : ANIMER ET PILOTER LE CONTRAT ENS																		
Action 4.1. Renforcer la participation des acteurs locaux*					1 000 €	1 000 €	1 620 €	1 620 €	1 620 €	1 620 €	HTC (int)	4 750 €	8 480 €	1 900 €	4 040 €		2 850 €	4 440 €
Action 4.2. Assurer l'animation et l'évaluation du contrat*										7 000 €	HTC (mission ext)							
				3 500 €	3 500 €	4 590 €	4 590 €	4 590 €	4 590 €	HTC (int)	23 500 €	32 360 €	9 400 €	14 780 €	2 672 €	14 100 €	14 908 €	
Sous-total					4 500 €	4 500 €	6 210 €	6 210 €	6 210 €	13 210 €		28 250 €	40 840 €	11 300 €	18 820 €	2 672 €	16 950 €	19 348 €
TOTAL					4 500 €	6 000 €	18 410 €	20 710 €	11 410 €	22 610 €		67 450 €	83 640 €	26 980 €	36 880 €	16 032 €	25 210 €	30 728 €

Avenant Contrat ENS de la Roche de Landeyrat 2025-2028

Annexe 2 / Fiches actions modifiées

AXE 1 AMELIORER LA CONNAISSANCE

- Action 1.1 Acquisition de nouvelles connaissance
- Action 1.2 Conforter les connaissances acquises lors du premier contrat

AXE 2 GERER LE SITE

- Action 2.1 Envisager la modification du périmètre du site
- Action 2.3 Adapter la gestion des milieux naturels
- Action 2.4 Structurer la gestion des sentiers

AXE 3 VALORISER LE SITE ET SENSIBILISER À SON PATRIMOINE

- Action 3.1 Favoriser une découverte organisée du site
- Action 3.2 Améliorer la découverte du site en autonomie
- Action 3.3 Créer de nouveaux outils de découverte
- Action 3.4 Développer la promotion touristique et la communication

AXE 4 PILOTER LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT ENS

- Action 4.1 Renforcer la participation des acteurs locaux
- Action 4.2 Assurer l'animation et l'évaluation du contrat



ENS de la Roche de Landeyrat



Programme d'actions 2023-2028

Avenant au Contrat initial

1. Améliorer la connaissance du site**Action 1.1 Acquisition de nouvelles connaissances****MAÎTRE D'OUVRAGE POTENTIEL**

HTC

OBJECTIFS

Acquérir de nouvelles connaissances sur le site sur des taxons cibles

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans la continuité des inventaires effectués en 2009 par BIOME, un suivi d'espèces cibles est proposé. Il concernera les taxons suivants :

- les oiseaux (revenir sur l'état initial des populations présentes)
- les reptiles
- les mousses et lichens (inventaire initial)

Les protocoles d'étude et les attendus en termes de rendus et de présentation seront précisés lors de la consultation et devront être conformes aux attentes du Conseil départemental et de Hautes Terres communauté.

Le rendu des études devra notamment comprendre un rapport illustré avec cartes, l'ensemble des données SIG, des photos et des recommandations de gestion. Une synthèse pédagogique permettant une valorisation de l'étude et de ses résultats auprès du public sera également réalisée. Une fois les résultats restitués, une animation grand public pourra être proposée.

ÉCHÉANCIER

Oiseaux : 2025 / reptiles : 2025 / mousses et lichens : 2026

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Nombre d'espèces inventoriées et niveaux d'enjeux qu'elles représentent

ÉLÉMENTS FINANCIERS**Coût estimatif**

Oiseaux :	1 500 €
Reptiles :	2 000 €
Mousses et lichens :	2 500 €
Total :	6 000 €

Plan de financement

CD 15 (40%)	2400 €
FEDER (40 %).....	2 400€
Reste à charge HTC	1 200 €

ZONAGE DE L'ACTION

Périmètre du site

1. Améliorer la connaissance du site

Action 1.2 Conforter les connaissances

MAÎTRE D'OUVRAGE POTENTIEL

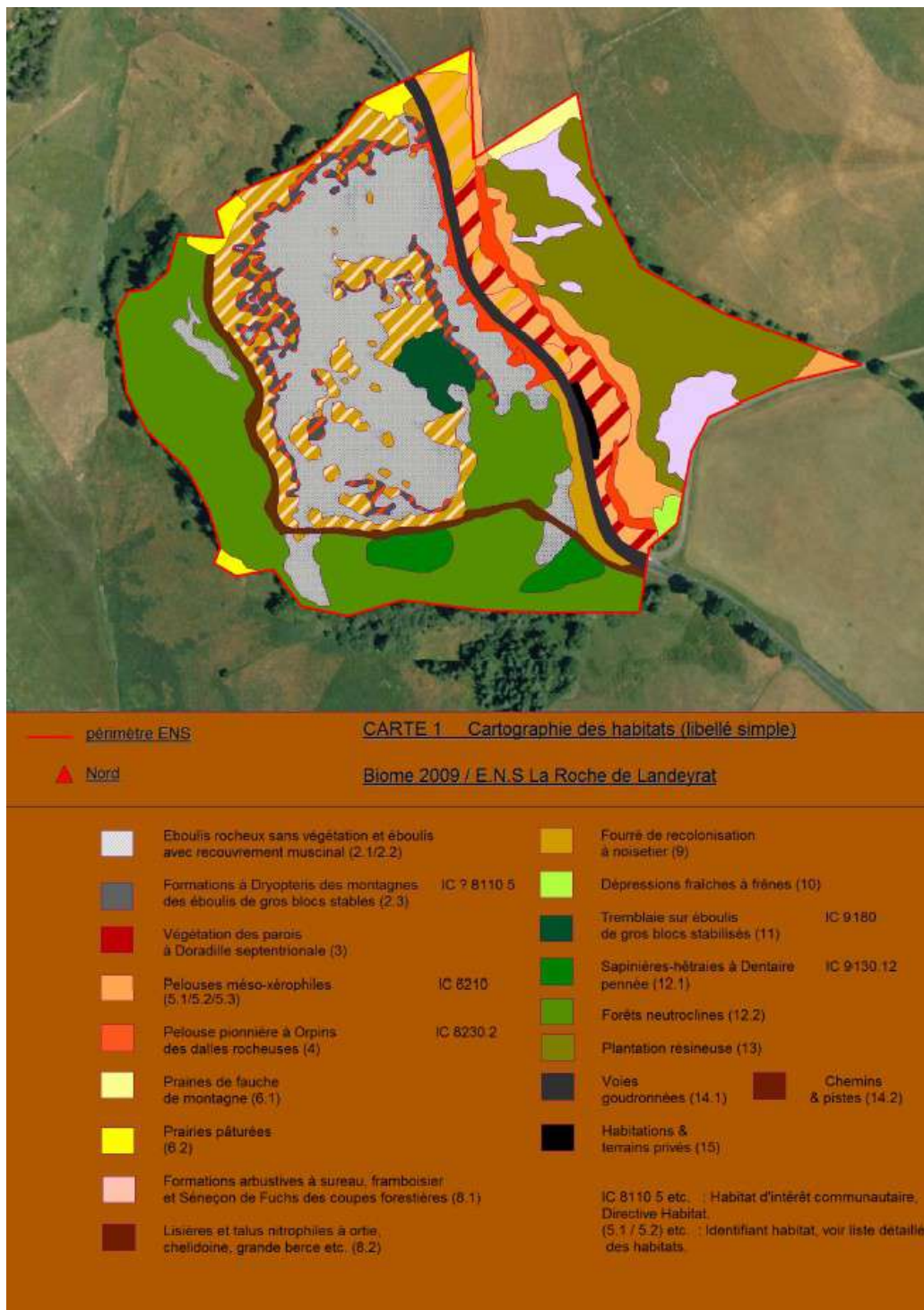
HTC

OBJECTIFS

Compléter les connaissances acquises lors du premier contrat de gestion du site

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Une cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt patrimonial et certains inventaires ont été réalisés sur le site ENS de la Roche de Landeyrat, par BIOME en 2009 (carte 1).



Dans la continuité de cet inventaire, il est prévu une étude complémentaire et un suivi des espèces floristiques recensés sur le site :

- Mise à jour de la cartographie des habitats (adaptation de la zone d'étude au nouveau périmètre ENS en fonction des retours des propriétaires)
- Suivi des espèces floristiques patrimoniales (présence/absence, taille station...)

Cette cartographie sera complétée par l'identification d'indicateurs de suivi de l'état de conservation et de l'évolution des milieux qui pourront être mobilisés au cours des prochains schémas directeurs de gestion du site. Puis seront formulées des préconisations de gestion pour permettre la préservation de ce patrimoine.

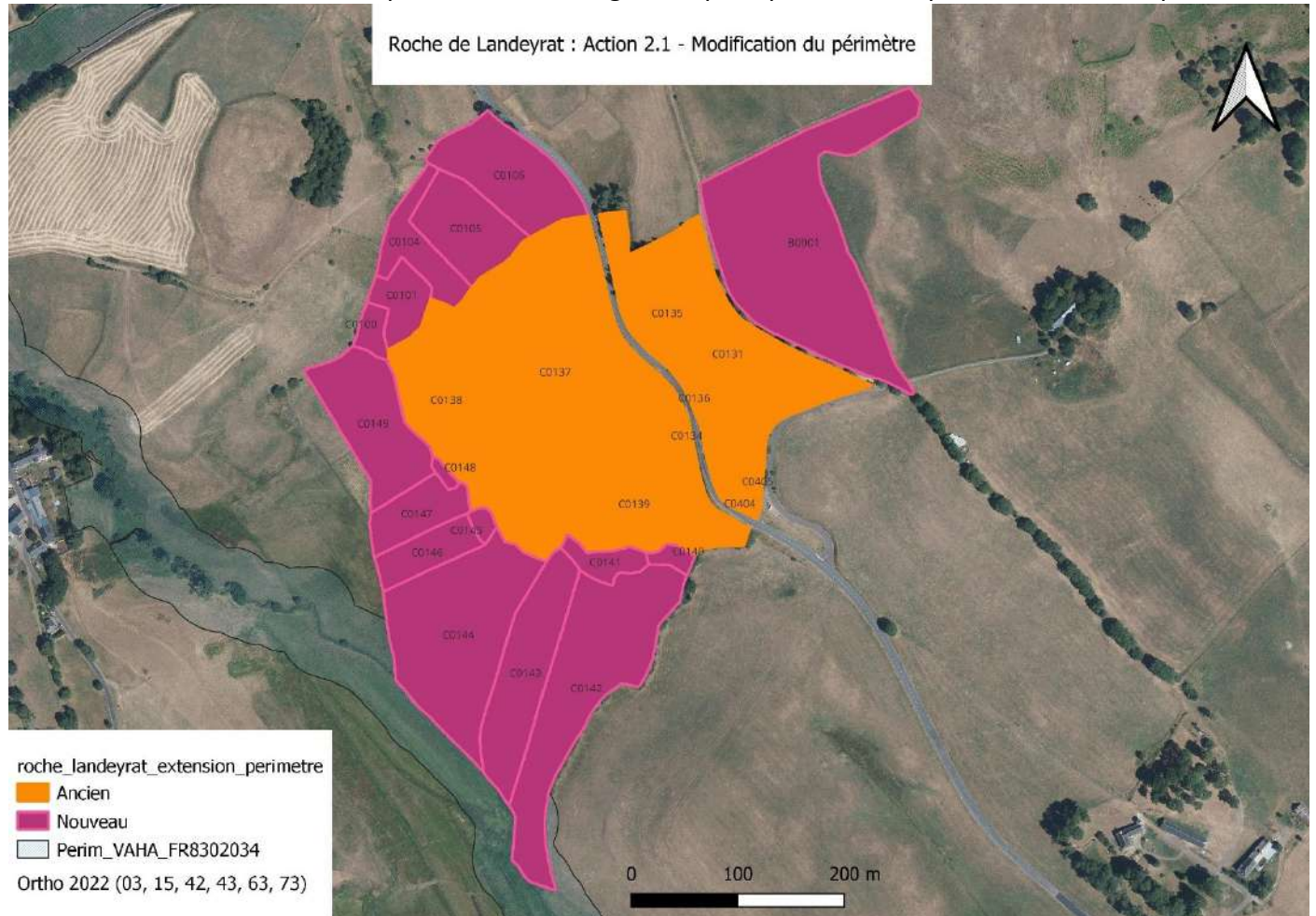


Figure 1 : Carte de l'extension potentielle du périmètre de l'ENS de la Roche de Landeyrat

Les protocoles d'étude et les attendus en termes de rendus et de présentation seront précisés lors de la consultation et devront être conformes aux attentes du Conseil départemental et de Hautes Terres communauté.

Le rendu des études devra notamment comprendre un rapport illustré avec cartes, l'ensemble des données SIG, des photos/illustrations et des recommandations de gestion. Une synthèse pédagogique permettant une valorisation de l'étude et de ses résultats auprès du public sera également réalisée et une présentation (conférence, sortie terrain, ...) grand public sera proposée.

ÉCHÉANCIER

2026

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Nombre d'habitats et espèces inventoriés

ÉLÉMENTS FINANCIERS**Coût estimatif**

Cartographie d'habitats :

6 600 €

Plan de financement

CD 15 (40%).....2 640 €

FEDER (40%).....2 640 €

Reste à charge HTC1 320 €

ZONAGE DE L'ACTION

Périmètre du site

2. Gérer le site

Action 2.1. Envisager la modification du périmètre du site

MAÎTRES D'OUVRAGE POTENTIELS

HTC / CD 15

OBJECTIFS

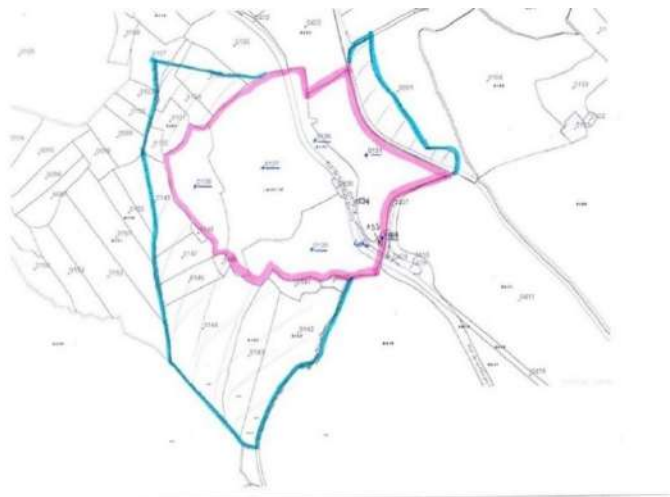
Ajuster le périmètre du site ENS pour augmenter la diversité et la richesse des habitats naturels du site
Faire de ce site un échantillonnage quasi exhaustif des milieux et habitats du Cézallier

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour rappel, les contours actuels du site correspondent aux limites du site inscrit à l'inventaire des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque du département du Cantal par arrêté du 6 mars 1972. Cela correspond à 8.6 hectares.

À l'issue de la réalisation des inventaires faunistiques et floristiques en 2009, le bureau d'études Biome a proposé « de revoir les limites du périmètre ENS afin d'inclure par cohérence spatiale ou écologique divers secteurs » qui sont reportés sur la carte suivante.

Proposition d'extension de périmètre (Biome - Rapport Cartographique, novembre 2009)



- **La mégaphorbiaie** montagnarde à *Carex cespitosa* : l'inclusion dans l'ENS de cette petite zone humide d'assurer une gestion adaptée à la conservation de l'habitat de la laïche en touffe (rare protégé au niveau régionale et liste rouge nationale).
- **Les bosquets hors site** : on en note plusieurs hors périmètre alors qu'ils sont collés aux arbres de l'ENS, pour plus de cohérence il vaudrait mieux les intégrer au site.
- **Les zones humides en périphérie ouest et sud** : ces milieux humides sont connectés à ceux du site ENS.
- **Les prés maigres en périphérie Nord du site** : ces habitats d'intérêt communautaire présentent une grande diversité végétale (orchidées, etc.), ils sont aussi représentatifs du Cézallier et peuvent à ce titre être intégrés dans l'ENS.

Globalement, avec ces ajustements de surface, le nouveau périmètre serait quasi exhaustif à petite échelle des milieux et habitats du secteur Cézallie.

Cette action propose une analyse des propositions formulées par BIOME, notamment sur le terrain, puis des échanges avec les propriétaires, la Commune et le Conseil départemental concernant l'inclusion des parcelles suivantes : section B-0001 / section C-100, 101, 104, 105, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 149. Ceci impliquerait une augmentation de la surface du site de 10,5 ha, soit 19.1 ha ce qui équivaldrait à plus du double de la surface actuelle (cf figure 1).

Ce temps d'animation est nécessaire afin de mieux connaître les parcelles et le type de gestion pratiquée sur ces dernières et de cibler les zones prioritaires à intégrer dans le périmètre ENS (parcelles entières, parties de parcelles). Si ces échanges concluent à une réelle plus-value de l'extension du site, une délibération de la Commune de Landeyrat pourra être formulée dans ce sens pour que le Département valide un nouveau périmètre ENS.

ÉCHÉANCIER

2024/2026

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Évolution de la surface du site ENS

Nombre d'habitats présents

OPÉRATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES

HTC, CD15, Commune de Landeyrat

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Coût estimatif détaillé

Environ 6 jours d'animation sur 2 ans : 1 500€

Plan de financement

(coût compris dans l'action 4.2)

ZONAGE DE L'ACTION

Parcelles visées pour leur intégration dans le périmètre.

2. Gérer le site**Action 2.2. Supprimer l'éclairage nocturne du site****MAÎTRE D'OUVRAGE POTENTIEL**

Commune de Landeyrat

OBJECTIFS

Éviter le dérangement de la faune et plus particulièrement des oiseaux nocturnes
Contribuer aux efforts d'économie d'énergie et à la protection du ciel nocturne

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les orgues basaltiques de ce site ENS étaient éclairés par 8 spots (3 types différents) disposés en contrebas de la falaise, en bordure de route. La commune de Landeyrat a procédé à une limitation des heures d'éclairage de la partie haute du site (extinction « au maximum à minuit » et période d'éclairage réduite à la « belle saison » de mai à septembre »).

D'après monsieur le Maire et Mme Fruquière, habitante des lieux, ce système d'éclairage est en panne depuis au moins 4 ans.

L'impact négatif des éclairages est reconnu sur la biodiversité. De plus, dans la cadre du diagnostic de pollution lumineuse effectué par le PNR des Volcans d'Auvergne, le Cézallier est identifié comme une zone ayant un fort potentiel de ciel étoilé de qualité. C'est pourquoi il est proposé de ne pas réparer les spots du site et de les enlever.

Cette proposition permettrait également à la commune de réaliser des économies sur sa consommation d'électricité.

Cette intervention est un excellent levier pour aborder le sujet de la trame noire et de la qualité du ciel étoilé du Cézallier. Une action de sensibilisation du Conseil municipal et des habitants de Landeyrat (et communes alentour) sera prévue. Elle pourra prendre la forme d'une conférence proposée par le PNRVA, suivie d'une sortie pour observer la faune nocturne et/ou le ciel étoilé avec l'Observatoire d'Astrophysique Cézallier Cantal.

ÉCHÉANCIER

2023

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Lien avec actions 2.1 et 2.2 pour évaluer l'impact sur la faune
Bilan consommation énergétique avant-après extinction des lumières

OPÉRATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES

HTC, CD15, SMPNRVA, OACC, CPIE de Haute Auvergne

ÉLÉMENTS FINANCIERS**Coût estimatif**

Retrait des spots par les services de Hautes
Terres Communauté

Plan de financement

/

ZONAGE DE L'ACTION

Partie haute du site, le long de la route départementale

**ACTION
ENTIEREMENT
REALISEE DANS LE
CADRE DU
CONTRAT INITIAL
/NON REPRISE
DANS L'AVENANT**

2. Gérer le site

Action 2.3 Adapter la gestion des milieux naturels

MAÎTRE D'OUVRAGE POTENTIEL

HTC

OBJECTIFS

Adapter la gestion des milieux naturels à leur sensibilité

Concilier la nature forestière du site, sa préservation et sa valorisation auprès du public

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le rapport d'étude de Biome de 2009 présente des préconisations de gestion pour les habitats suivants :

- zone humide à Carex cespitosa : rencontre avec les agriculteurs pour une adaptation des pratiques en faveur de la conservation du milieu
- pelouses sèches des parois : gestion permettant à ces milieux de rester ouverts
- murets en pierre : mise en valeur
- les falaises et le chaos rocheux : débroussaillage pour maintenir un équilibre entre milieux fermés et ouverts, dégagement du bord de la départementale...
- les unités forestières : favoriser la visibilité du chaos par élagages, favoriser la biodiversité via la création d'éclaircies...

Ces préconisations seront complétées par les recommandations de gestion, restauration ou entretien des milieux formulées dans le cadre du nouvel inventaire des habitats (action 1.2).

Les préconisations de gestion concernant les zones humides (si les parcelles concernées intègrent le nouveau périmètre ENS) et les pelouses sèches seront mises en œuvre par le CEN Auvergne en appui à HTC. Pour les falaises, le chaos rocheux et les milieux forestiers c'est l'ONF qui appliquera les recommandations et effectuera les travaux et aménagements nécessaires.

ÉCHÉANCIER

2025/2027

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Lien avec action 1.2

Nombre d'interventions réalisées

Suivi photos des zones concernées

OPÉRATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES

ONF, CEN, Commune de Landeyrat, HTC

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Coût estimatif détaillé

zones humides / pelouses sèches (CEN) : 2 000 €

Forêt / chaos / falaises (ONF) : 3 000 €

Total : 5 000 €

Plan de financement

CD 15 (46%).....2 300 €

FEDER (16%).....800 €

Reste à charge HTC.....1 900 €

ZONAGE DE L'ACTION

Périmètre du site

2. Gérer durablement le site**Action 2.4 Coordonner l'entretien des chemins du site****MAÎTRE D'OUVRAGE POTENTIEL**

HTC

OBJECTIFS

Mettre en place une bonne coordination inter-services pour assurer un suivi dans la gestion de l'entretien
Identifier les problèmes rencontrés sur le terrain, les qualifier et rédiger les recommandations d'interventions

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La forêt sectionale de Landeyrat est soumise au régime forestier depuis 1975 et la gestion est assurée par l'ONF. Le plan d'aménagement concerne la parcelle de la Roche de Landeyrat et le bois des Chamasses. Le plan d'aménagement a été défini pour la période 2009 – 2038.

Peu d'actions de gestion et d'entretien ont été conduites jusqu'à présent hormis un fauchage et un élagage le long du chemin de randonnée. Une gestion légère et adaptée permettait de préserver les habitats et espèces sur le long terme tout en conciliant la valorisation du site. Cette gestion sera réalisée par les services techniques d'HTC en lien étroit avec l'ONF et la commune de Landeyrat :

- Fauchage du sentier 2 fois par an, en juin et juillet
- Élagage et éclaircies maintenant les vues sur l'éboulis (1 passage sur la durée du contrat)
- Surveillance entre mai et septembre, pour vérifier l'état du chemin

Un carnet sera élaboré par HTC afin de suivre les opérations d'entretien effectuées sur le site durant l'année.

ÉCHÉANCIER

2025-2028

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Nombre d'interventions réalisées

Suivi photos des zones concernées

OPÉRATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES

ONF, HTC Services techniques et randonnée, Commune de Landeyrat

ÉLÉMENTS FINANCIERS**Coût estimatif détaillé**

Environ 1 000 € / an :

4 000 €**Plan de financement**

CD 15 (50%).....2 000 €

Reste à charge HTC2 000 €

ZONAGE DE L'ACTION

Périmètre du site

3. Valoriser le site et sensibiliser à son patrimoine**Action 3.1. Favoriser une découverte encadrée du site****MAÎTRE D'OUVRAGE POTENTIEL**

HTC

OBJECTIFS

Faire connaître et valoriser le patrimoine du site

Développer et diversifier l'offre d'animations sur le site vers tous les publics, afin de le « faire vivre »

Favoriser une appropriation du site par la population locale

DESCRIPTIF DE L'ACTION**1-Animations grand public**

Un programme d'animations construit en lien étroit avec les prestataires touristiques du territoire et l'office de tourisme, sera proposé pour organiser la découverte du site. Il comprendra :

- une journée d'animation lors d'un événement déjà programmé sur le territoire (fête de l'estive, fête du Cézallier, foulées du Cézallier...)
→ 2025
- une animation nature ou thématique : sorties découvertes thématiques, approche artistique (spectacle, dessin, photographie, danse, conte, ...), chantiers natures, conférences/débat ; si possible en lien avec des manifestations nationales ou internationales (fête de la nature, nuit européenne de la chauve-souris, nuit de la chouette, journées du patrimoine...)
→ 2024, 2026, 2027

Les actions réalisées seront cohérentes avec celles portées par le Conseil départemental dans le cadre de la Stratégie départementale biodiversité et notamment avec le programme départemental d'animations et les autres programmes d'animations du territoire.

2-Sensibilisation des jeunes

Afin de renforcer la sensibilisation et l'éducation à l'environnement des jeunes, seront proposés :

- **Un appel à projets à l'attention des écoles primaires** du territoire (commun à tous les ENS du territoire d'HTC). Il permettra d'accompagner techniquement et financièrement la réalisation de projets pédagogiques proposés par les enseignants sur le site ENS et comprendra :
 - ⇒ un accompagnement de l'enseignant en classe ou sur le terrain,
 - ⇒ 1 sortie de découverte du site, qui pourra être associée à un petit programme de sciences participatives pour collecter des informations /données naturalistes sur le site,
 - ⇒ la réalisation d'une restitution/valorisation par les enfants sous différentes formes.

Les expériences conduites sur d'autres sites ENS seront valorisées dans ce cadre.

Pour une bonne mobilisation des enseignants, Hautes Terres Communauté assurera une information préalable avant l'engagement de l'action aux établissements scolaires.

- Des animations pourront être proposées également aux autres structures accueillant des jeunes, notamment les centres de loisirs, en lien avec les programmes d'animation, afin de valoriser le territoire sur les temps hors scolaire.
- **La création de supports pédagogiques** (fiches ou cahiers) destinés aux enseignants, et la mise à disposition de ces supports pédagogiques.

La mise en valeur du site pourra également bénéficier de dispositifs mobilisant la salle d'exposition disponible sur le site de la gare de Landeyrat et l'espace du Cézallier à Allanche par exemple.

ÉCHÉANCIER

1. Grand public : Journée festive : printemps-été 2025
Animations : 1/an en période estivale 2025, 2026, 2027
2. Jeunesse : Proposer des animations à destination des plus jeunes, en lien avec les structures accueillantes (école, périscolaire, centre de loisir, etc.) en lien avec les programmes d'animation/pédagogique. Un appel à projet pourra être rédigé pour les primaires : élaboration en 2025 et début 2026 avec présentation du site et des potentialités aux enseignants puis lancement pour la rentrée 2026-2027
Supports pédagogiques : 2025

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. Animations Grand public : nombre d'animations réalisées, diversité des contenus, nombre de participants ; nombre de partenaires impliqués dans les animations
2. Projet jeunesse : nombre de structures ayant répondu à l'appel à projets, nombre de classes engagées, nombre d'enfants bénéficiaires, nombre de sorties réalisées, nombre de données récoltées, supports de restitution/valorisation créés, nombre de supports réalisés et diffusés

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Coût estimatif		Plan de financement
1. Grand public		CD 15 (40%).....2 920 €
Total 1 :	1 700 €	FEDER (40%).....2 920 €
2. Jeunesse		Reste à charge HTC1 460 €
Total 2 :	5 600 €	
Total :	7 300 €	

ZONAGE DE L'ACTION

Ensemble du site

3. Valoriser le site et sensibiliser à son patrimoine**Action 3.2. Améliorer la découverte du site en autonomie****MAÎTRE D'OUVRAGE POTENTIEL**

HTC / CD15

OBJECTIFS

Favoriser et qualifier l'accès au site et ses points remarquables

Améliorer l'accueil et la signalétique

Valoriser et compléter les outils existants

DESCRIPTIF DE L'ACTION**1. Signalétique routière**

Pour une meilleure visibilité du site, une nouvelle signalétique sera déployée par le Conseil départemental :

- Changement de flèches directionnelles sur les mâts existants et/ou ajout de nouveaux panneaux « Roche de Landeyrat » à Landeyrat, voire Allanche et Marcenat.
- Pré-signalisation indiquant "parking Roche de Landeyrat" depuis Allanche et Condat et sous le panneau de la Roussille, en bord de RD.

D'autres panneaux pourront également être installées :

- 1 panneau « ENS Roche de Landeyrat – sentier découverte Retour dans le chaos à X km » sur le parking de la cascade des Veyrines,
 - 1 panneau à la gare de Landeyrat au niveau du Vélorail.
- ➔ Tenir compte de la charte paysagère/publicité du PNRVA

2. Sentiers d'interprétation et de randonnée

Panneau d'accueil : son contenu sera actualisé et il sera déplacé sur le parking au départ du nouveau sentier au départ du bourg de Landeyrat (Action 3.3).

Sentier et balisage :

Quelques panneaux directionnels seront ajoutés pour:

- signaler le nouveau chemin d'accès au site,
- indiquer l'entrée et la sortie dans le périmètre du site ENS
- valoriser le site ENS au départ (gare de Landeyrat) du PR Jaune qui traverse
- indiquer le site depuis l'itinéraire équestre qui passe tout près du site

Livret pédagogique :

Le livret Ecobalade et l'application associée seront valorisés par les partenaires touristiques et leur téléchargement depuis les sites Internet de HTC et HTT sera favorisé.

ÉCHÉANCIER

2025 et 2028

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Nombre de panneaux installés

Nombre de livrets diffusés/téléchargés

OPÉRATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES

Conception de signalétique : entreprises privées

CD 15 : Service entretien de la Direction des Routes pour signalétique routière

HTC : pour panneaux et compléments de panneaux sur le sentier et le parking

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Coût estimatif

1. Signalétique (route et sentier)

Panneaux-:	3 000 €
Zone de stationnement :	1 500 €
Renouvellement panneaux / balisage :	2 500 €

3. Livret et outils pédagogiques

Livret (communication et impression) :	500 €
--	-------

TOTAL **7 500 €**

Plan de financement

CD 15 (40%)	3 000 €
FEDER (40%).....	3 000 €
Reste à charge HTC	1 500 €

ZONAGE DE L'ACTION

Ensemble du site, chemin de randonnée traversant le site et routes départementales conduisant au site

Exemple de pré-signalisation*Exemple de panneau directionnel*

3- Valoriser le site et sensibiliser à son patrimoine**Action 3.3 Créer de nouveaux outils de découverte****MAÎTRE D'OUVRAGE POTENTIEL**

HTC

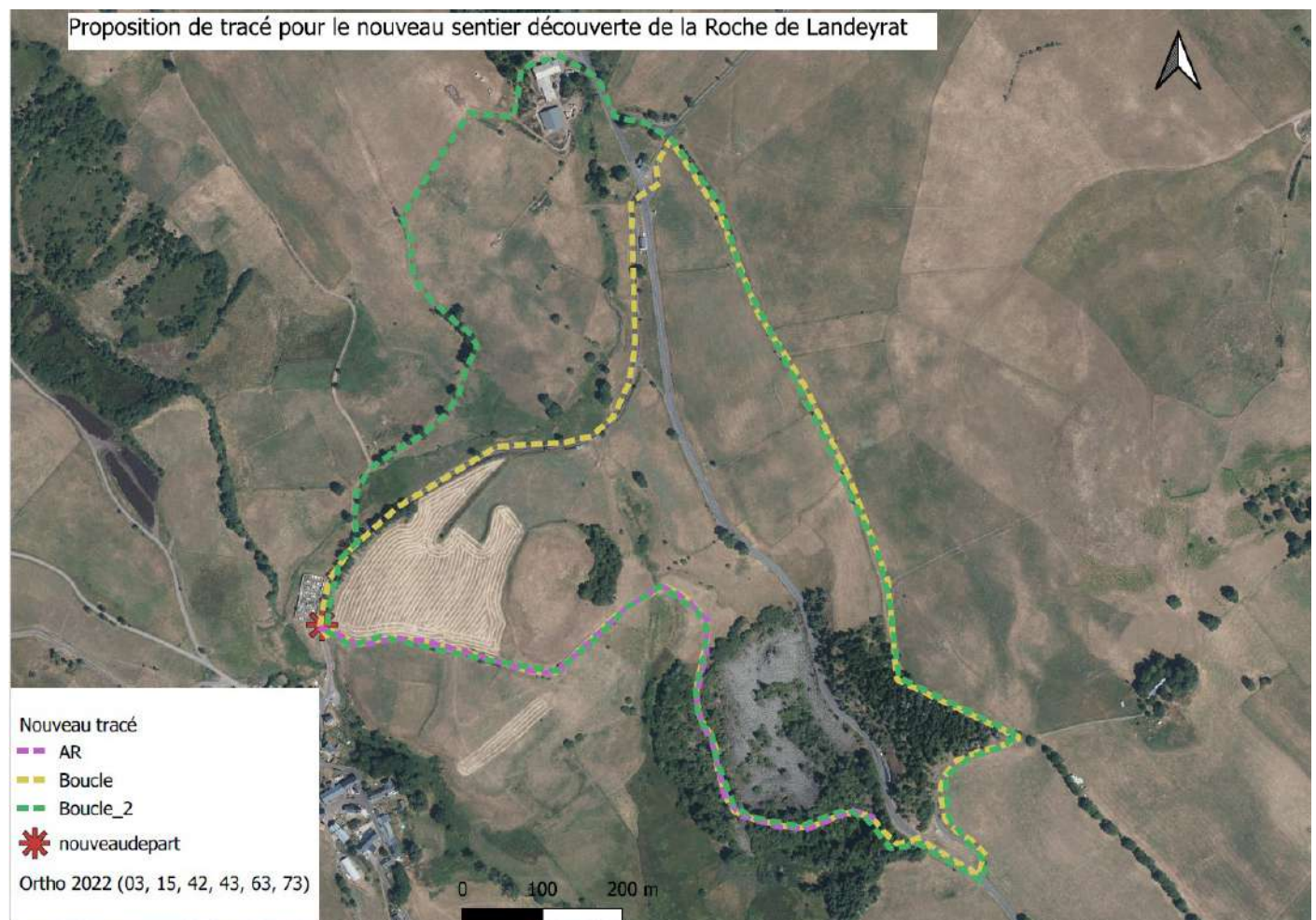
OBJECTIFS

Développer l'attractivité du site et valoriser ses potentialités paysagères

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action consiste en la création d'un nouvel accès au site ENS au départ du bourg de Landeyrat de la manière suivante (tracé ci-dessous) :

- Aller-retour depuis le cimetière de Landeyrat : ce nouvel accès permet d'éviter de traverser la départementale (pointillés roses) ;
- En fonction de l'opportunité, proposer une boucle en passant par les parcelles de M. Charbonnier (la création de ce sentier impose une concertation avec les usagers et propriétaires des parcelles susceptibles d'être traversées par le tracé du sentier reliant le bourg à la RD679, pour obtenir le droit de passage et éventuellement ouvrir des accès (pointillés verts) ;
- ✓ *S'il n'y a pas d'autorisation de passage : reproposez le passage par la route si éligible en commission randonnée de HTC (pointillés jaune).*

**Tracés potentiels d'un nouveau sentier de valorisation au départ du cimetière de Landeyrat**

3. Valoriser le site et sensibiliser à son patrimoine

Action 3.4. Développer la promotion touristique et la communication

MAÎTRE D'OUVRAGE POTENTIEL

HTC

OBJECTIFS

Utiliser le site en tant que point d'attractivité supplémentaire sur le Cézallier et l'intégrer dans un réseau
Développer l'attractivité du site et valoriser les aménagements réalisés

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Valorisation touristique

Plusieurs sites et/ou activités liées à l'environnement sont regroupés dans un périmètre restreint : vélorail, ENS de la Roche de Landeyrat, cascade des Veyrines, lac et tourbière du Jolan.

Une communication globale autour de ces sites allant peut-être jusqu'à une programmation journée ou week-end pourrait attirer les visiteurs des bassins de population voisins et convenir également aux touristes.

Il s'agira donc de travailler avec l'office de tourisme, les prestataires d'activités ou d'hébergement, le réseau des « greeters » pour développer des produits sur la base de ces richesses et sensibiliser et former ces acteurs au réseau ENS et au patrimoine naturel du site (réunion, éduc'tour....).

Communication

En parallèle, et afin de valoriser le projet mis en œuvre, et toujours dans un souci d'appropriation locale, des actions de communication seront proposées :

- création d'une **affiche de présentation de la Roche de Landeyrat et/ou d'un flyer** pour présenter le site et communiquer sur les animations qui seront mises en place
- promotion du site en utilisant les **moyens de communication existants** : journaux d'information de HTC, mise à jour des sites Internet (actualisation et mise en cohérence des sites HTC et Office du Tourisme (ajouter la roche de Landeyrat dans l'onglet patrimoine naturel), Conseil départemental,...) et pages Facebook (mise en avant du programme d'animations, actualités sur le site...), organisation de campagnes de communication,
- faire le lien avec la maison du Cézallier à Allanche

ÉCHÉANCIER

2025 - 2028

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Communication globale incluant le site développé (internet, flyer, tablette numérique, etc.)

Impact sur la fréquentation du site / contacts auprès de l'OT, retour des prestataires

OPÉRATEURS POTENTIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES

HTT, Cantal destination, prestataires privés

ÉLÉMENTS FINANCIERS

		Plan de financement
Coût estimatif		CD 15 (50%) 1 200 €
Environ 600 € / 4 ans :	2 400 €	Reste à charge HTC (50%) 1 200 €

4. Animer et piloter la mise en œuvre du contrat ENS**Action 4.1. Renforcer la participation des acteurs locaux****MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL**

Hautes Terres Communauté

OBJECTIFS

Intégrer de nouveaux acteurs au comité de suivi

Faire des membres du comité de suivi des ambassadeurs du site

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'évolution du périmètre et l'arrivée de nouveaux acteurs sur la commune amène à une nécessaire réorganisation du comité de suivi. Elle est donc en cours de modification :

- | | |
|--|---|
| - Maire et élu du conseil municipal, | - Président de HTC, élu référent, technicien, |
| - Élu du Conseil départemental et techniciens, | - Conseil régional, |
| - DDT, | - DRAC AURA, |
| - Hautes Terres Tourisme, | - SMPNRVA, |
| - LPO, | - ONF, |
| - OFB, | - CEN Auvergne, |
| - SIGAL, | - Vélorail du Cézallier, |
| - SYTEC, | - Habitants de la Roche, |
| - Chambres d'hôtes à proximité | - Interlocuteur géologue |

Afin d'assurer la gouvernance de l'ENS de la roche de Landeyrat et la bonne appropriation de l'ensemble des actions menées, le **comité de suivi** sera réuni chaque fin d'année pour dresser le bilan des dans l'année et définir les actions à réaliser. Le comité de suivi doit être un lieu d'échange sur les actions mises en œuvre, et doit également permettre de diffuser l'information et la connaissance du site.

En parallèle, l'organisation de **comités techniques** permettrait d'assurer le bon déroulement des actions programmées annuellement avec l'ensemble des partenaires et une bonne coordination des projets de l'ENS avec les autres dispositifs notamment financiers.

ECHEANCIER

Toute la période du contrat

MODALITES DE SUIVI ET CRITERES D'EVALUATION

Nombre de comité de suivi, de comité technique réunis / CR de comité

Nombre de participants

OPERATEURS POTENTIELS

HTC

ELEMENTS FINANCIERS**Coût estimatif**

Environ 23 jours / ans : **8480 €**
4 jours en 2023 et 2024
6 jours en 2025, 2026, 2027 et 2028

Plan de financement

CD 15 (40% en 2023-2024 et 50% en 2025-2028)
 4040 €
 Reste à charge HTC..... 4440 €

ZONAGE DE L'ACTION

Ensemble du site

4. Piloter la mise en œuvre du contrat ENS**Action 4.2. Assurer l'animation et l'évaluation du contrat**

MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL

Hautes Terres Communauté

OBJECTIFS

Mettre en œuvre le programme d'actions
Assurer la coordination et le suivi des actions
Évaluer la mise en œuvre du programme d'actions

DESCRIPTIF DE L'ACTIONAnimation (en interne)

L'animation liée à la coordination de la mise en œuvre du programme d'actions peut être assurée par la collectivité, porteur de projet qui désigne en interne un référent technique.

Celui-ci est chargé d'assurer :

- définition et lancement des actions
- animation du site (contacts partenaires et usagers, élaboration de dossiers de consultation, suivi des prestataires et chantiers, rédaction de rapports annuels techniques et financiers...)
- veille sur le terrain
- recherche de financements et demandes de subventions
- coordination du projet ENS avec les autres projets de territoire
- suivi administratif du site

Suivi

Définir des indicateurs de suivi de la gestion sur 5 ans (espèces et paramètres) en concertation avec les partenaires et mettre en œuvre le suivi.

Organiser et suivre l'évaluation externe

Au terme du contrat, la collectivité confiera à un prestataire l'évaluation finale de la mise en œuvre du contrat ENS (bilan de la mise en œuvre du programme d'actions et intégration de l'évaluation de l'état de conservation du site) en vue d'une analyse et de propositions d'un nouveau programme d'actions.

ECHEANCIER

Animation-coordination : 2023-2027

Évaluation finale de la démarche : 2027

MODALITES DE SUIVI ET CRITERES D'EVALUATION

Transmission annuelle d'un bilan technique et financier synthétisant la réalisation des actions
Transmission d'un rapport d'évaluation finale et d'un nouveau programme d'actions prévisionnel avec chiffrage des actions

OPERATEURS POTENTIELS

Hautes terres Communauté – Bureau d'études

ELEMENTS FINANCIERS**Coût estimatif**

Animation-coordination projet : 25 360 €
Soit environ 76 jours / 6 ans
14 jours en 2023 et 2024
17 jours en 2025, 2026, 2027 et 2028

Évaluation du contrat prestataire : 7000 €

Total : 32 360 €

Plan de financement

CD 15 (40 % en 2023/2024) (50% en 2025/2028)..... 14 780 €
FEDER (20% des actions financées)..... 2 654 €
Reste à charge HTC 19 366€

ZONAGE DE L'ACTION

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

Berger
Leveau

ID : 015-200066637-20250925-2025_CC_131-DE

Ensemble du site